

RESOLUTION EUM/C/Rés. VIII

INVITATION FAITE A L'AUTRICHE D'ADHERER

A LA CONVENTION EUMETSAT

adoptée lors de la 7ème session du Conseil d'EUMETSAT des 22 - 24 mars 1988

Le Conseil d'EUMETSAT,

RAPPELANT le rôle d'EUMETSAT en tant qu'Organisation européenne pour l'Exploitation de Satellites météorologiques,

RAPPELANT que l'Autriche possède présentement le statut d'observateur au sein du Conseil d'EUMETSAT,

RAPPELANT les Principes de distribution de données convenus par le Conseil d'EUMETSAT le 23 mars 1988 et réservant aux seuls Etats-Membres le plein accès aux données, produits et services d'EUMETSAT,

NOTANT l'ampleur de l'utilisation dont le système Meteosat fait l'objet en Autriche,

SOULIGNANT que seuls les Etats-Membres d'EUMETSAT sont autorisés à percevoir des droits auprès de leurs organes nationaux pour l'utilisation des données Meteosat,

RAPPELANT que Meteosat Seconde Génération (MSG) sera développé conjointement avec l'ESA,

RECONNAISSANT que l'Autriche est devenue membre à part entière de l'ESA, et qu'elle participe en conséquence aux activités Meteosat au stade de développement,

CONSIDERANT que Meteosat Seconde Génération sera d'une suprême importance pour la fourniture de données météorologiques de base en Europe au cours des prochaines décennies,

TENANT COMPTE de l'importance des satellites météorologiques au sein de la Veille météorologique mondiale de l'Organisation météorologique mondiale et en particulier dans les pays africains en voie de développement,

SOUHAITANT renforcer la coopération européenne dans le domaine de la technologie spatiale ainsi que son application,

EXPRIME le souhait que la République fédérale d'Autriche adhère à la Convention EUMETSAT et devienne membre à part entière d'EUMETSAT. Le Président du Conseil est invité à transmettre cette résolution à la République fédérale d'Autriche.

RESOLUTION EUM/C/Rés. IX

PREPARATION DES FUTURS PROGRAMMES DE SATELLITES

adoptée lors de la 8ème session du Conseil d'EUMETSAT des 22 et 23 juin 1988

Les Etats-Membres d'EUMETSAT,

VU la Convention EUMETSAT et plus particulièrement l'Article 2.1 qui stipule qu'EUMETSAT a pour objectif principal la mise en place, le maintien et l'exploitation de systèmes européens de satellites météorologiques opérationnels,

RAPPELANT que le Programme initial de satellites géostationnaires (Programme Meteosat opérationnel) expire en 1995,

COMPTE TENU du Plan à long terme d'EUMETSAT qui définit les éléments majeurs des activités futures possibles d'EUMETSAT, (EUM/C/87/2 Rév. 2), et l'esquisse de futurs grands Programmes (EUM/C/88/24 Rév. 1),

VU la Résolution du Conseil EUM/C/Rés. IV, adoptée lors de la 5ème session du Conseil des 16 et 17 septembre 1987, concernant la préparation de Meteosat Seconde Génération,

VU la Résolution du Conseil EUM/C/Rés. X adoptée lors de la 8ème session du Conseil des 22 et 23 juin 1988 concernant la préparation d'une contribution d'EUMETSAT aux Systèmes en orbite polaire,

SOUHAITANT définir de nouveaux Programmes le plus tôt possible,

- I** **CONVIENNENT** d'entreprendre des activités préparatoires afférentes aux Programmes futurs telles qu'elles sont décrites dans le Doc. EUM/C/88/23 Rév. 1 et dans l'Annexe de la présente Résolution. Ces activités préparatoires débuteront le 1er janvier 1989,
- II** **RECONNAISSENT** que les activités préparatoires font partie des tâches du Secrétariat d'EUMETSAT conformément à l'Article 2 de la Convention EUMETSAT,
- III** **CONVIENNENT** de discuter d'un Budget général visant à financer toutes les activités essentielles et futures d'EUMETSAT à partir de 1990. Le PNB servira de base aux discussions afférentes au barème de contributions au Budget général,
- IV** **AUTORISENT** le Directeur à financer les activités préparatoires en 1989 avec une partie de l'excédent budgétaire 1987 sur la base du barème de MOP et à recruter le minimum de personnes nécessaires pour entrée en fonction en janvier 1989.

DESCRIPTION DES ACTIVITES PREPARATOIRES D'EUMETSAT

1 GENERALITES

Les Activités préparatoires d'EUMETSAT fournissent le cadre nécessaire à la préparation de nouveaux Programmes majeurs d'EUMETSAT. Ces activités préparatoires comprennent les études initiales qui établissent les besoins et la faisabilité technique, suivies du développement des propositions de Programmes spécifiques pour les nouvelles activités d'EUMETSAT.

2 PROGRAMMES FUTURS

Les futurs Programmes d'EUMETSAT prévus comprennent:

- le Programme principal de Meteosat Seconde Génération (MSG), qui doit débiter en 1990,
- le Programme principal du premier Système polaire EUMETSAT (EPS1), qui doit débiter en 1990,
- le Programme principal du second Système polaire EUMETSAT (EPS2), qui doit débiter en 1994,
- une extension du Programme Meteosat opérationnel actuel de l'ESA, qui doit débiter en 1995,
- un Budget général pour couvrir les frais du Secrétariat et les frais essentiels à partir de fin 1990.

Les Programmes majeurs d'intérêt immédiat sont Meteosat Seconde Génération (MSG) et le premier Système en orbite polaire (EPS1). La préparation de ces deux Programmes constituera les premières grandes tâches du Programme préparatoire. La préparation des autres Programmes débutera également et sera exécutée dans la limite des ressources disponibles.

3 OBJECTIFS

Les Activités préparatoires fourniront, pour chacun des Programmes étudiés:

- un document détaillé des besoins, ainsi que leur justification, à présenter au Conseil pour approbation et qui servira de base à la proposition du nouveau Programme,
- des analyses de faisabilité pour assurer que les besoins sont réalisables à un prix raisonnable,

- les grandes lignes des concepts, qui serviront de base à toute étude ultérieure et à convaincre les délégués que la solution envisagée est raisonnable,
- les spécifications du système, pour pouvoir les présenter à l'ESA, l'Industrie ou tout autre partenaire, leur permettant de faire des propositions de coûts,
- un calendrier d'exécution, qui indiquera le planning du nouveau Programme,
- une Proposition de Programme, que le Conseil devra prendre en considération,
- les ressources nécessaires pour débiter sans délai le nouveau Programme, après approbation de celui-ci.

4 PRINCIPES CONCERNANT LES EFFECTIFS

La principale assomption en ce qui concerne les effectifs est qu'EUMETSAT aura certainement besoin d'effectifs supplémentaires pour diriger et coordonner les activités. L'exécution véritable des futurs Programmes reste une question non résolue, sujette à des compléments d'études pendant les Activités préparatoires. L'exécution de nouvelles activités afférentes aux systèmes-sol continuera d'être examinée même pendant les premiers stades des Programmes principaux MSG et EPS.

La politique d'EUMETSAT en matière de personnel pendant les Activités préparatoires sera donc de constituer un concept d'expertise de gestion qui pourra aussi être appliqué aux Programmes ultérieurs.

Pour le personnel technique, il est intéressant de noter que le système initial d'EUMETSAT, le Programme Meteosat opérationnel (MOP), a obtenu un complément d'effectifs techniques de 4 postes pour ce Programme qui est déjà bien avancé. Les nouveaux Programmes MSG et EPS nécessiteront chacun au moins le même nombre d'agents affectés à la direction technique. Il faudra en tenir compte dans le cadre des Activités préparatoires lors de la constitution de la direction technique.

Pour le personnel administratif, il est intéressant de noter que l'infrastructure dont dispose EUMETSAT actuellement ne lui permet pas d'absorber des tâches supplémentaires pour assurer le soutien administratif. Il manque en particulier actuellement à l'Organisation des effectifs chargés des questions contractuelles et financières qui pourraient se concentrer sur les nouveaux Programmes. Il faudra donc considérer également le développement de cette infrastructure.

5 CALENDRIER

Les Activités préparatoires débuteront le 1er janvier 1989 et dureront 4 ans. Cette période a été choisie pour permettre le recrutement d'agents disposant des qualifications et de l'expérience nécessaires et proposer à ces derniers un contrat de 3 ou 4 ans. Pendant toute la durée des Activités préparatoires, les ressources varieront, atteignant leur maximum en début de Programme et diminuant au fur et à mesure que les nouveaux Programmes seront établis.

6 CONTROLE

Le contrôle se fera par l'intermédiaire des mécanismes déjà existants au sein d'EUMETSAT, tels qu'ils sont définis dans la Convention et le Règlement financier. Les Activités préparatoires seront intégrées au budget annuel 1989, définissant les ressources (y compris les personnes-années de l'effort interne) nécessaires pour l'année correspondante. A partir de 1990, il est envisagé de reporter les Activités préparatoires au Budget général d'EUMETSAT basé sur un barème de contributions qui doit encore être accepté. Lorsque de nouveaux Programmes seront autorisés, le nombre de personnes-années assignées aux Activités préparatoires diminuera au fur et à mesure que les ressources nécessaires aux nouveaux Programmes augmenteront.

Le nombre de postes EUMETSAT autorisés sera reconsidéré chaque année par le Conseil. Il y aura une seule liste des postes effectifs, couvrant tous les Programmes EUMETSAT approuvés.

Ainsi, le Conseil restera en mesure de contrôler le nombre de postes et les ressources assignées à chaque Programme, permettant la flexibilité nécessaire entre les Programmes au fur et à mesure qu'ils évolueront.

RESOLUTION EUM/C/Rés. X

PREPARATION DES SYSTEMES POLAIRES

adoptée lors de la 8ème session du Conseil d'EUMETSAT des 22 - 23 juin 1988

Les Etats-Membres d'EUMETSAT,

RAPPELANT que la Convention EUMETSAT a pour objectif principal la mise en place, le maintien et l'exploitation de systèmes européens de satellites météorologiques opérationnels,

NOTANT que les USA ne poursuivront pas leur programme de satellites en orbite polaire du matin au delà de 1995,

TENANT COMPTE du fait que les satellites en orbite polaire du matin et de l'après-midi sont indispensables à la météorologie moderne, et que l'orbite du matin revêt une importance particulière pour l'Europe en raison de sa situation géographique,

SOULIGNANT la nécessité d'assurer la continuité de l'utilisation des satellites polaires,

NOTANT le Plan à long terme d'EUMETSAT définissant les éléments majeurs des futures activités d'EUMETSAT,

RAPPELANT que le Congrès de l'OMM souligne la nécessité d'assurer la continuité des systèmes de satellites météorologiques polaires et géostationnaires en tant que contribution à la Veille météorologique mondiale,

NOTANT que les USA prévoient un important système d'observation de la Terre utilisant une plate-forme polaire en orbite de l'après-midi pour couvrir tant les besoins opérationnels que les besoins de recherche,

NOTANT que l'Agence spatiale européenne (ESA) est convenue de construire en coopération avec les autorités américaines une plate-forme polaire complémentaire au titre du Programme Columbus de l'ESA,

NOTANT que les propositions de l'ESA afférentes à la plate-forme polaire et à sa charge utile supposent le soutien à long terme de la communauté des utilisateurs,

CONSIDERANT les avantages d'une coopération entre EUMETSAT et l'Agence spatiale européenne pour le développement de modèles de conception avancée de satellites polaires en mesure de satisfaire aux besoins jusque dans la seconde décennie du siècle prochain,

- I** **CONVIENNENT** d'étudier le développement de projets EUMETSAT concernant les instruments, les installations et les systèmes au sol pour les plates-formes des USA et de l'ESA.
- II** **CONVIENNENT** d'informer l'ESA et les autorités américaines concernées de cette décision.
- III** **CONVIENNENT** du libellé de la lettre jointe en annexe adressée à l'ESA et à la NOAA.
- IV** **CONVIENNENT** d'utiliser une partie des ressources (personnel, études) approuvées dans le cadre des activités préparatoires d'EUMETSAT pour débiter cette activité.
- V** **CONVIENNENT** de charger le Directeur d'EUMETSAT de soumettre pour la 9ème session du Conseil une proposition de programme préliminaire contenant une esquisse du contenu du programme, des estimations des coûts et des barèmes de contributions.
- VI** **CONVIENNENT** de charger le Directeur d'EUMETSAT de soumettre au Conseil une proposition de programme détaillée en 1989, définissant un Système polaire initial, les coûts, les barèmes de contributions et les bases juridiques d'un programme dans le cadre de la Convention EUMETSAT.

LETTRE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE L'ESA

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil d'EUMETSAT est convenu de préparer, en collaboration avec la NOAA, une importante contribution européenne au futur système de satellites météorologiques en orbite polaire. Cette contribution deviendrait effective vers la mi-1990 dans le cadre de la continuité à assurer pour les séries actuelles de satellites opérationnels de la NOAA.

Le Conseil d'EUMETSAT est instruit que l'ESA, par l'intermédiaire de son Programme Columbus, travaille avec la NASA à la définition d'un système conjoint de plates-formes polaires qui satisferait pendant de nombreuses années tant les besoins opérationnels que les besoins de recherche. De plus, le Conseil directeur de l'ESA chargé de l'Observation de la Terre et de la Microgravité étudie les charges utiles qui pourraient être embarquées sur cette plate-forme, dont des instruments de recherche. Parallèlement, la NOAA évalue avec la NASA l'utilisation des plates-formes polaires à des fins opérationnelles en tant que partie cohérente d'un système étendu d'observation de la Terre.

Il existe donc une base commune pour ces activités et décisions. Le Conseil d'EUMETSAT est convaincu que l'Observation de la Terre à partir de l'Espace est essentiellement une activité à long terme. Une charge utile météorologique essentielle sur la plate-forme polaire Columbus serait un élément vital de tout système complet d'observation de la Terre à partir de l'Espace, les données fournies par ces instruments étant d'importance pour de nombreuses disciplines.

Une contribution d'EUMETSAT aux systèmes à long terme des plates-formes de l'ESA renforcerait le rôle de l'ESA dans le développement d'une stratégie à long terme d'observation de la Terre. La continuité des systèmes opérationnels actuels devrait donc être un point essentiel des projets de l'ESA.

La collaboration entre EUMETSAT et l'ESA est déjà fortement ancrée grâce à l'Accord déjà conclu pour le Programme Meteosat opérationnel et les travaux de préparation de Meteosat Seconde génération. J'espère que cette coopération pourra être étendue aux systèmes polaires par l'utilisation de la plate-forme polaire de l'ESA.

Cependant, il faut tout d'abord vérifier si la plate-forme Columbus pourra couvrir les besoins opérationnels d'EUMETSAT et de la NOAA dans leur totalité. De nombreux contacts et une lettre du Directeur d'EUMETSAT au Directeur général de l'ESA ont permis à l'ESA de connaître exactement ces besoins. Je dois souligner qu'il est primordial que le système à long terme transportant la charge utile météorologique soit de très grande fiabilité. Si tous ces besoins peuvent être satisfaits, le Conseil d'EUMETSAT est tout à fait disposé à rechercher les moyens lui permettant de contribuer à un Programme de plate-forme polaire à long terme développé par l'ESA.

Des discussions conjointes vont maintenant permettre de définir en détail les besoins météorologiques. Le Conseil d'EUMETSAT souhaite surtout s'assurer qu'il est pleinement tenu compte des besoins météorologiques opérationnels dans la planification de Columbus et j'espère donc que vous ferez en sorte que ce soit le cas.

Espérant que vous partagez ces idées et dans l'attente de pouvoir établir avec vous une stratégie à long terme cohérente d'observation de la Terre à partir d'une orbite polaire, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma plus haute considération.

Dr. A. Junod
Président du Conseil d'EUMETSAT

LETTRE DU PRESIDENT DU CONSEIL D'EUMETSAT

À M. THOMAS PYKE

ADMINISTRATEUR ADJOINT DES SERVICES SATELLITES ET

INFORMATION DE LA NOAA

Cher Monsieur Pyke,

Je me réfère au télex relatif au groupe IPOMS (Satellite météorologique international en orbite polaire) que vous avez adressé au Directeur d'EUMETSAT ainsi qu'à d'autres participants à l'IPOMS, y compris ceux de certains pays européens. Vous y soulignez l'importance du Programme de satellites polaires opérationnels et recherchez une première indication de l'intention de contribuer spécifiquement à ce Programme en vue d'en assurer la continuité.

Le Conseil d'EUMETSAT est constitué des délégations de 16 pays européens, y compris ceux représentés à IPOMS. Lors de sa 8ème réunion, le Conseil d'EUMETSAT a discuté des futures activités d'EUMETSAT et particulièrement d'une éventuelle contribution aux futurs systèmes polaires. Les membres du Conseil ont approuvé l'importance des systèmes de satellites météorologiques opérationnels et sont disposés à rechercher les moyens permettant une contribution spécifique européenne allant au delà des projets actuels prévus pour les satellites de la NOAA jusqu'aux satellites NOAA K, L, M.

A cette fin, le Conseil est convenu que le Directeur devrait préparer un nouveau programme EUMETSAT qui comprendra la fourniture d'autres exemplaires de l'instrument AMSU-B sur les satellites du matin et de l'après-midi ainsi qu'un système de communications météorologiques pour le satellite du matin et un système au sol associé. Le système de communications comprendrait la diffusion ininterrompue de données d'instruments météorologiques, l'acquisition de données globales à des intervalles de temps et l'échange de données globales avec la NOAA. En vue de préparer ce programme, le Directeur devra entamer des discussions formelles avec la NOAA sur le cadre juridique nécessaire à cette contribution.

La complexité et le coût des programmes de satellites nécessitent un renforcement de la coopération entre les contribuables potentiels afin d'assurer la continuité de ces systèmes absolument indispensables. J'attends avec impatience l'époque où, outre le soutien qu'elle apporte actuellement au système géostationnaire Meteosat, l'Europe pourra apporter une importante contribution aux satellites polaires en plus de son soutien actuel.

Sincèrement vôtre,

Dr. A. Junod
Président du Conseil d'EUMETSAT

RESOLUTION EUM/C/Rés. XI

ESQUISSE D'UNE PROPOSITION DE BUDGET GENERAL EUMETSAT

**adoptée lors de la 9ème session du Conseil d'EUMETSAT
des 29 novembre - 1er décembre 1988**

Les Etats-Membres d'EUMETSAT,

RAPPELANT la Résolution du Conseil EUM/C/88/IX adoptée lors de la 8ème session du Conseil des 22-23 juin 1988 concernant la préparation des futurs programmes de satellites,

NOTANT que dans ladite Résolution, le Conseil est convenu de discuter d'un Budget général visant à financer toutes les activités centrales et futures d'EUMETSAT à partir de 1990,

NOTANT la décision du Conseil selon laquelle le PNB servirait de base aux discussions afférentes au barème de contributions au Budget général,

CONSIDERANT que les ressources financières nécessaires sont infimes par rapport aux budgets de programmes de satellites,

COMPTE TENU de l'extrême urgence de la situation et de la nécessité d'assurer la continuité des programmes de satellites au-delà de 1995,

- I** **CONVIENNENT** du principe d'un Budget général englobant les activités centrales et futures conformément au document EUM/C/88/48,
- II** **DEMANDENT** au Directeur de soumettre lors de la 10ème session du Conseil une proposition détaillée de Budget général pour 1990,
- III** **CONVIENNENT** d'adopter le barème de contributions au Budget général 1990 joint en annexe et qui se réfère au PNB pour plusieurs Etats-Membres,
- IV** **CONVIENNENT** que le barème défini au Point III soit considéré comme une solution intérimaire à revoir lors des débats sur les programmes futurs en vue de parvenir à une couverture financière totale du Budget général.

BUDGET GENERAL 1990

BAREME DE CONTRIBUTIONS

	RESOLUTION XI		A TITRE COMPARATIF	
	Contribution convenue (en %)	Montant indicatif (en ECU)	PNB (en %)	Montant indicatif correspondant au PNB (en ECU)
Allemagne	22,38	604 350	22,38	604 350
France	18,07	487 970	18,07	487 970
Royaume-Uni	15,69	423 692	15,69	423 692
Italie	12,00	324 048	14,54	392 638
Espagne	5,49	148 250	5,49	148 250
Belgique	2,81	75 880	2,81	75 880
Suisse	3,47	93 703	3,47	93 703
Pays-Bas	3,00	81 013	4,51	121 788
Suède	0,93	25 114	3,29	88 843
Danemark	0,58	15 662	1,89	51 037
Norvège	0,50	13 502	1,83	49 417
Turquie	0,50	13 502	1,81	48 877
Finlande	0,35	9 450	1,78	48 067
Grèce	0,30	8 100	1,20	32 404
Portugal	0,30	8 100	0,67	18 092
Irlande	0,11	2 970	0,57	15 392
		2 335 306	100,00	2 700 400
Non couvert	13,52	365 094		
		2 700 400		

RESOLUTION EUM/C/Rés. XII

AVENIR DU BUDGET GENERAL EUMETSAT

**adoptée lors de la 9ème session du Conseil d'EUMETSAT
des 29 novembre - 1er décembre 1988**

Les Etats-Membres d'EUMETSAT,

NOTANT que la situation des budgets futurs deviendrait très critique si aucun accord ne pouvait être obtenu,

EXHORTENT tous les Etats-Membres à rechercher de toute urgence les moyens de contribuer au Budget général sur la base du PNB.

RESOLUTION EUM/C/Rés. XIII

AMENAGEMENT DE PAIEMENT CONCEDE A LA GRECE

**adoptée lors de la 9ème session du Conseil d'EUMETSAT
des 29 novembre - 1er décembre 1988**

Le Conseil d'EUMETSAT,

CONSIDERANT la ratification par la Grèce de la Convention EUMETSAT le 28 juin 1988,

NOTANT que la Grèce a proposé de verser la totalité de sa contribution en versements égaux jusqu'à la fin du Programme Meteosat opérationnel et que, par conséquent, elle n'aura aucun versement spécial à effectuer au titre des investissements déjà réalisés pour mettre en place le système initial conformément à l'Article 16.5 de la Convention EUMETSAT,

ACCEPTE la procédure de paiement décrite dans le document EUM/C/88/68.

RESOLUTION EUM/C/Rés. XIV

DEFINITION DES BESOINS AFFERENTS A L'IMMEUBLE DE SIEGE

adoptée lors de la 9ème session du Conseil d'EUMETSAT
des 29 novembre - 1er décembre 1988

Les Etats-Membres d'EUMETSAT,

VU la Résolution EUM/C/Rés. VI des 2 et 3 décembre 1987 par laquelle le Conseil est formellement convenu que l'immeuble de Siège serait réalisé conformément aux besoins définis par le Conseil,

RAPPELANT que ces besoins tiendront compte du Plan à Long Terme d'EUMETSAT (EUM/C/87/2 Rév. 2),

RAPPELANT en outre que le bâtiment modulaire devra offrir la possibilité d'une extension,

RECONNAISSANT que le Secrétariat a soumis un Projet de définition des Besoins afférents à l'immeuble de Siège (EUM/C/88/61 Annexe I) pour la Phase 1 des travaux qui couvrira les activités centrales et futures pour les prochaines années,

COMPTE TENU du fait que le Groupe administratif et financier a considéré ces besoins lors de sa 6ème réunion et décidé à l'unanimité de recommander au Conseil de les approuver,

SOULIGNANT la nécessité de disposer d'une base juridique claire et précise en ce qui concerne les besoins afférents à l'immeuble,

SONT CONVENUS DE CE QUI SUIT:

- I** L'immeuble de Siège d'EUMETSAT, Phase 1, sera réalisé conformément aux besoins définis dans le Doc. EUM/C/88/61 Annexe 1. Ces besoins ont été établis en vue de prévoir un immeuble qui corresponde aux activités actuelles et futures déjà décidées par le Conseil et d'établir un potentiel réaliste d'expansion pendant les travaux de la Phase 1. Ils ne doivent en aucun cas préjuger des décisions futures que prendra le Conseil quant aux nouveaux programmes ou aux nouveaux effectifs.
- II** Le Directeur d'EUMETSAT est autorisé à négocier avec la République fédérale d'Allemagne l'accord de réalisation par la République fédérale d'Allemagne de son offre visant à mettre à la disposition d'EUMETSAT un immeuble de Siège sans aucun frais pour l'Organisation sur la base des besoins convenus plus haut. L'accord devra inclure également l'équipement et la maintenance de l'immeuble.
- III** La construction de l'immeuble est devenue urgente. Toutes les mesures doivent être prises pour permettre de démarrer les travaux le plus tôt possible et au plus tard fin 1989.